

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

INSTITUT PROVINCIAL DE KINESITHERAPIE ET DE NURSING

Rue de l'Esperance 95 - 6061 CHARLEROI (Montignies-sur-Sambre)

Etablissement provincial subventionné par la Communauté française

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE PLEIN EXERCICE ET DE TYPE COURT

Secteur : TRAITEMENTS PHYSIQUES

Nous, Président et Membres du Jury chargé de procéder à l'évaluation finale des études de

GRADU(E) EN ERGOTHERAPIE

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur et ses arrêtés d'exécution;

Attendu qu'il résulte de l'arrêté du 27 juillet 1971 que :

réunit les conditions légales requises;

Attendu que le programme de composition des matières obligatoires suivantes réparties sur trois années ci-dessous :

Éducation physique et sportive, Nutrition, Didactique du commerce, Malnutrition et Histoire de l'éducation physique et de la profession, Psychopathologie clinique et spatiale, Didactique Droit et régulation sociale, Diagnostique, Clinique organique, Nursing, Education professionnelle, Médecine, Notions fondamentales de kinésithérapie et de physiothérapie (physique et pratique), Ergothérapie appartenant à comprises Mécanothérapie, Education physique et psychomotrice,

Attendu qu'il résulte des statuts légalement requis;

Attendu qu'il résulte un travail de fin d'études sur :

Concours à l'Institut de

VILLEIN Pierre, R.F.

En fait de quoi nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant au même temps que les prescriptions légales relatives à l'organisation de l'enseignement susdit et à la clôture des études ont été observées.

Fait à Charleroi le 25 juillet 1973.

La Présidente et les membres du Jury

A UN NOM DE L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE:

Le Directeur général de la Santé,

Le Directeur général de l'enseignement supérieur  
et de la Recherche scientifique,

Dr W. BRUNSON  
DIRECTEUR GENERAL

A. CHERON  
DIRECTEUR D'ADMINISTRATION

Le 25 juillet

